



COMPTEN RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020 DE LA COMMUNE D'ARRENS-MARSOUS

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

l'An Deux Mille Vingt

Le 14 Septembre à 20h30

Présents : 13

le Conseil Municipal de la commune d'Arrens-Marsous

Pouvoirs : 2

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZAUX

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2020

Abstention : -

PRESENTS : Pierre CABARROU, Frédéric MOHORADE, Jean-Pierre CAZAUX, Jean-Michel AÏO, Manuèle DEVAUX, Mark SIMMONDS, Camille BENJOU, Jean-Pierre DA COSTA, Jean HAURAT, Didier TROTIN, Christian PUEL, Sandra FOURNIÉ, Benjamin COSTE

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-François CATELAN pouvoir, donné à Pierre CABARROU
Fabien MONTAUBAN pouvoir, donné à Jean-Pierre DA COSTA

Secrétaire de Séance : Manuèle DEVAUX

PREAMBULE DE SEANCE

En préambule de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Demande de raccordement au réseau d'assainissement – rue Lanne Dessus,
- Ordre de mission au cabinet d'architecture Cousin et Pozada : abri station de lavage vélo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à rajouter le point, ci-dessus, à l'ordre du jour de la séance.

DEL N°01/09.20 OBJET / CCPVG - CLECT / DÉSIGNATION DES ÉLUS REPRÉSENTANTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relève de la compétence de la CCPVG.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Elle contribue à garantir l'équité financière en apportant transparence et neutralité de données financières.

Monsieur le Maire informe que la CLECT a été créée, par délibération du Conseil Communautaire du 7 septembre 2020, pour la durée du mandat. Elle est composée de 46 membres, soit un représentant titulaire par commune membre, et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner :

- Jean-Michel AÏO, représentant titulaire
- Jean-Pierre DA COSTA, représentant suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- désigne Jean-Michel AÏO comme représentant titulaire, et Jean-Pierre DA COSTA représentant suppléant pour siéger à la CLECT.

DEL N°02/09.20 - OBJET : CCPVG – PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a pris l'initiative d'élaborer un document d'urbanisme appelé Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). L'objectif de ce projet de territoire vise à mettre en cohérence

L'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, de développement économique, touristique et culturel, de préservations des espaces naturels agricoles et forestiers, d'environnement...

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 3 mars 2020, a arrêté le projet de SCoT Pyrénées Vallées des Gaves.

Monsieur présente le projet aux membres du Conseil Municipal. Il se compose de trois documents : un rapport de présentation qui contient un diagnostic et une évaluation environnementale, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs.

Monsieur le Maire précise qu'en tant que Personne Publique Associée, la Commune est consultée et doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable au projet du SCoT Pyrénées Vallées des Gaves présenté par la CCPVG.

DEL n°04/09.20 - OBJET : ASSOCIATION CHASSEURS D'AZUN / DEMANDE DE SUBVENTION 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors de sa séance du 06 août 2020, le montant total qui a été alloué aux associations, ayant formulé une demande de subvention, s'élève à 36 115€.

Il rappelle également que sur le BP 2020, une somme globale de 45 000€ a été prévue à l'article 6574 pour les subventions des Associations.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la crise sanitaire survenue, et des mesures sanitaires « post » confinement imposées, de nombreuses manifestations culturelles et sportives ont été annulées, et certaines associations ont omis de formuler leur demande de subventions.

Il informe de la demande reçue par l'Association CHASSEURS D'AZUN, et précise que chaque année, une subvention d'un montant de 300€ est accordée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 300€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire d'accorder une subvention d'un montant de 300€ à l'Association CHASSEURS D'AZUN,
- précise que lesdits crédits sont inscrits à l'article 6574,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention.

DEL n°05/09.20 - OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits votés dans la section d'Investissement, en dépenses, du Budget Eau et Assainissement sont insuffisants.

Monsieur le Maire précise que pour inscrire des crédits dans la section d'Investissement du budget Eau et Assainissement, il convient de recourir à une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal. Il propose aux membres du Conseil Municipal le virement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 35 000€, selon les mouvements comptables suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DIMINUTION DE CREDITS - DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS- DEPENSES	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
011- Charges à caractère général	- 35 000€	65 – Autres charges gestion courante	+ 35 000€
Art. 615231 Voirie	- 35 000€	Art. 65737 Subvention Equilibre	+ 35 000€
TOTAL Diminution de crédits	- 35 000€	TOTAL Augmentation de crédits	+ 35 000€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS RECETTES	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
023- Virement à la S° d'investissement	+ 35 000€	74 – Subvention d'exploitation	+ 35 000€
TOTAL Augmentation de crédits	+ 35 000€	TOTAL Augmentation de crédits	+ 35 000€

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS RECETTES	
<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>
23- Immobilisations en cours	+ 35 000€	021 – Virement à la S° d'exploitation	+ 35 000€
2315 - Charges à caractère général	+ 35 000€		
TOTAL Augmentation de crédits	+ 35 000€	TOTAL Augmentation de crédits	+ 35 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les mouvements comptables proposés,
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération modificative.

DEL n°07/09.20 - OBJET : TRAVAUX DU PONT GROS – REALISATION D'ETUDES GEOTECHNIQUES / LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans sa séance du 6 août 2020, le Conseil a retenu la société ING.C, bureau d'études spécialisé, comme Maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune dans le cadre des travaux du Pont Gros.

Il rappelle également les missions confiées : réalisation d'un cahier des charges pour un levé topographique, d'un cahier des charges pour les études géotechniques, aide pour la recherche de subventions, études préliminaires et avant-projet, et rédaction des pièces du marché public.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du dossier de consultation reçu par la maître d'œuvre pour la réalisation des études géotechniques, et en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le dossier de consultation présenté par la société ING.C, Maître d'œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et signer tous les documents nécessaires à l'opération.

DEL n°09-1/09.20 – OBJET : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE MONSIEUR CHAUVINEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande reçue, en date du 30 août 2020, de Monsieur Emmanuel CHAUVINEAU de pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement.

En effet, dans le cadre de son permis de construire déposé en date du 28 août 2020, relatif à la construction d'une maison d'habitation individuelle, Monsieur CHAUVINEAU sollicite l'autorisation de raccorder la parcelle cadastrée Section 302B n°1672 sise rue du Bourg au réseau d'assainissement via le tabouret existant. Les travaux seront réalisés à ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Emmanuel CHAUVINEAU,
- autorise le raccordement au réseau d'assainissement de la parcelle cadastrée Section 302B n°1672 sise rue du Bourg au réseau d'assainissement via le tabouret existant.

DEL n°09-2/09.20 – OBJET : DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE MONSIEUR LACOSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande reçue, en date du 10 septembre 2020, de Monsieur Jean-Michel LACOSTE de pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement.

En effet, Monsieur LACOSTE sollicite l'autorisation de raccorder sa parcelle cadastrée Section A n°577 sise 43 rue Lanne Dessus au réseau d'assainissement.

Monsieur LACOSTE précise que les travaux seront réalisés à ses frais par l'entreprise GARCIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Jean-Michel LACOSTE,
- autorise le raccordement au réseau d'assainissement de la parcelle cadastrée Section A n°577 sise 43, rue Lanne.

DEL n°10/09.20 – OBJET : DEMANDE DE CAPTAGE D'UNE SOURCE COMMUNALE DE M. et Mme OLERON-RIOLON – QUARTIER D'OURREY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande reçue, en date du 7 août 2020, de M. et Mme OLERON-RIOLON de pouvoir réaliser des travaux de captage.

En effet, M. et Mme OLERON-RIOLON sont propriétaires d'une grange sise 37 Quartier d'Ourrey et souhaite sécuriser le système d'alimentation en eau. Ils sollicitent l'autorisation de pouvoir réaliser des travaux de captage de la source communale située au-dessus de leur terrain.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que si l'autorisation est donnée aux propriétaires, il conviendra de leur rappeler que la source est communale et d'intérêt public, et qu'à ce titre les travaux ne constituent en aucun cas une privatisation de la source.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande formulée par M. et Mme OLERON-RIOLON,
- autorise M. et Mme OLERON-RIOLON à réaliser des travaux dits de piquage sur la source communale afin d'améliorer leur alimentation en eau,
- précise que la source est communale et d'utilité publique,
- précise que ladite source ne peut pas faire l'objet d'une privatisation.

DEL n°11/09.20 – OBJET : DEMANDE DE M. et Mme LAVEDAN D'AMENAGER UN ACCES DEVANT SA PORTE D'ENTREE – RUE DE CAILLABET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande reçue, en date du 8 juin 2020, de Monsieur Jean-Gabriel LAVEDAN de pouvoir réaliser des travaux afin de faciliter l'accès à sa porte d'entrée.

Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme LAVEDAN avait été autorisés, en août 2019, dans un premier temps, à construire une marche amovible. En effet, en raison d'un dénivelé par rapport au trottoir, l'accès à leur porte d'entrée s'avère difficile.

Monsieur le Maire informe que M. et Mme LAVEDAN ont présenté un projet pour un aménagement permanent. Ils souhaitent réaliser une marche bétonnée en procédant à une remise à niveau sur la longueur de leur porte, soit d'1m60, et sur la hauteur, soit 20cm.

Monsieur le Maire précise que la Commission travaux s'est rendue sur place en date du 14 août afin d'étudier et d'émettre un avis sur les travaux. Elle propose au Conseil Municipal que soit réalisée une marche en bois sur toute la longueur, et amovible afin de permettre à la commune d'intervenir sur la voirie et sur le pluvial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande formulée par M. et Mme LAVEDAN,
- approuve la proposition de la commission travaux sur la réalisation des travaux,
- autorise M. et Mme LAVEDAN à réaliser lesdits travaux.

DEL N°12/09.20 – OBJET : PROJET D'UNE RESIDENCE SENIORS – COMITE DE PILOTAGE/DESIGNATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes sur la Commune, et précise que la première phase consiste à réaliser une étude de viabilité.

Monsieur le Maire informe que le projet a été présenté au CCAS, lors de sa réunion du 4 septembre 2020, dans le cadre de sa mission de prévention et d'animation pour les personnes âgées.

Le CCAS souhaite accompagner la Commune pour mener à bien son projet, et propose :

- de réaliser une enquête à destination des seniors, afin d'évaluer les besoins,
- d'organiser des visites dans des structures existantes, afin d'en connaître l'organisation et le mode de gestion,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition du CCAS, et propose de désigner le CCAS pour piloter le projet en concertation avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un favorable à la proposition du CCAS d'accompagner la Commune pour la réalisation du projet de création d'une résidence d'accueil pour personnes âgées autonomes,
- approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- désigne le CCAS pour piloter le projet en concertation avec le Conseil Municipal.

DEL n°13/09.20 – OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE / ACTUALISATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune a été approuvé par délibération du 27 décembre 2017.

En effet, la Commune est exposée à de nombreux risques tels que les avalanches, les mouvements de terrain, les inondations, les séismes, les feux de forêt, le retrait gonflement des argiles....

Monsieur le Maire précise informe que dans le cadre de l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de risques majeurs, et suite aux élections municipales de 2020, il convient de procéder à la mise à jour du PCS et de ses annexes.

Concernant la constitution du Poste de Commandement Communal, Monsieur le Maire propose de désigner :

- Manuèle DEVAUX, suppléante de Jean-Pierre CAZAUX, Maire et Directeur des Opérations de Secours ;
- Jean-François CATELAN, suppléant de Pierre CABARROU, Responsable des Actions Communales ;
- Camille BENJOU et Didier TROTIN, suppléants de Jean-Pierre DA COSTA, Secrétaire ;
- Fabien MONTAUBAN, suppléant de Jean-Michel AÏO, Responsable Protection ;
- Sandra FOURNIÉ et Christian PUEL, suppléants de Jean HAURAT, Responsable Soutien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de procéder à l'actualisation du PCS et de ses annexes,
- approuve la constitution du Poste de Commandement Communal telle que proposée ci-dessus,
- précise que le PCS fera l'objet d'un arrêté municipal,
- charge Monsieur le Maire de transmettre le PCS actualisé à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

DEL n°14/09.20 – OBJET : DEMANDE DE L'OBSERVATOIRE MIDI-PYRENEES D'INSTALLATION D'UNE STATION SISMOLOGIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en octobre 2019, l'Observatoire Midi-Pyrénées, émanation du CNRS, avait sollicité la Commune pour l'implantation d'une station sismologique permanente sur le territoire de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves. En effet, l'Observatoire avait testé différents sites sur d'autres communes mais sans succès.

Le site du col des Bordères avait été proposé et l'Observatoire avait installé une station pour une durée de un mois afin de tester la qualité du site.

Monsieur le Maire informe qu'en juin 2020, l'Observatoire Midi-Pyrénées a retenu le site pour l'installation d'une station permanente. Cette station fonctionnera sur panneaux solaires et téléphonie mobile. Pour permettre sa mise en place, et la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre CNRS et la commune. Monsieur le Maire donne lecture d'un modèle de convention.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le plan satellite, transmis par l'Observatoire, matérialisant l'emplacement de la station qui se situerait en bordure de l'air de retournement au bout de la piste, ainsi qu'une photo d'une station sismologique.

Monsieur le Maire informe de la demande reçue le 8 septembre 2020 dans laquelle l'Observatoire précise que la convention a été lancée auprès du CNRS, et demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux avant la signature définitive de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable à la demande formulée par l'Observatoire Midi-Pyrénées
- autorise l'Observatoire à commencer les travaux permettant l'installation d'une station d'une station permanente au Col des Bordères, conformément au plan remis, avant la signature de la convention avec le CNRS,
- précise que la Commune se dégage de toutes responsabilités en cas d'incident ou de dégradation de quelque nature que ce soit pouvant survenir sur l'installation,
- précise que la signature de ladite convention fera l'objet d'une délibération.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire rappelle que sont reportés les points suivants :

- PNP : projet d'Atlas de la Biodiversité de la Commune,
- Convention avec la SPA65 : proposition de renouvellement
- Ordre de mission au cabinet d'architecture Cousin et Pozada : abri station de lavage vélo

Affiché le 17/09/2020

Le Maire
Jean-Pierre CAZAUX

